



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 91843

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que sa question écrite n° 46484 du 14 septembre 2004 concernant des mesures permettant de faire progresser la parité au niveau des conseillers généraux n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire plus d'un an et demi après qu'elle ait été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard très important et elle souhaiterait qu'il lui indique les raisons d'une telle carence.

Texte de la réponse

La loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 modifiée par celles des 11 avril 2003, 30 juillet 2003 et 18 décembre 2003 a permis une augmentation du nombre de femmes élues dans les conseils municipaux, les conseils régionaux et au Sénat. S'agissant des conseils généraux, le législateur n'a pas souhaité changer le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours, qui assure la représentation d'une population et d'un territoire. Dans ces instances, la proportion de femmes a enregistré une hausse quasi continue (11 élues en 1958, 16 en 1961, 17 en 1964, 10 en 1967, 21 en 1970, 38 en 1973, 41 en 1976, 76 en 1979, 74 en 1982, 82 en 1985, 80 en 1988, 108 en 1992, 104 en 1994, 161 en 1998, 189 en 2001 et 216 en 2004) qui reste cependant modeste avec à peine 10 % de conseillères générales. Comme le note l'honorable parlementaire, la réforme qui consisterait à doter les conseillers généraux de suppléants de sexe opposé permettrait d'augmenter le nombre de femmes élues sans toutefois infléchir la situation de façon aussi significative que pour les scrutins de liste modifiés par la loi du 6 juin 2000, lesquels sont, par nature, plus adaptés à la parité. En tout état de cause, une telle réforme devrait être précédée d'une large concertation afin d'en mesurer toutes les implications.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91843

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3824

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7837